

Section VII Dispositions diverses

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	24/02/1996
Juridiction / Nature	LOI
NOR / Numéro	83-636
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006085328

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Les personnels soumis aux dispositions du code des communes, les personnels recrutés sous contrat de droit public et les personnels soumis aux dispositions du code du travail qui relevaient d'un syndicat [...]

[...] des articles 3 et 6 ainsi que les communes situées à l'intérieur du périmètre d'un établissement public d'aménagement de ville nouvelle et ayant passé convention avec l'Etat sur un programme de développement [...]

[...] Toutefois, lorsque son équilibre nécessite, du fait du développement rapide de l'agglomération, l'inscription d'une dotation en capital de l'Etat, en application de l'article 33 ci-après, celle-ci doit [...]

RÉFÉRENCE

LOI 83-636 du 24 février 1996, « Section VII Dispositions diverses ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006085328> (consulté le 31 août 2026).